

Déclaration Statutaire

Je, Boivin, Pierre, CHSLD de La Tuque (3^e étage) DDN : 1963-10-26

Rencontre avec monsieur Pierre Boivin au Centre d'amitié autochtone de La Tuque, le 2 février 2018, en présence de l'intervenant, monsieur Marc-André Prince.

Je déclare solennellement que,

D'abord, il y a environ 8 ans, quand je demeurais à la maison des aînés à Wemotaci, un matin, une infirmière non autochtone du Centre de santé est venue chez moi. Moi, je faisais pipi dans un pot à côté de mon lit. Ce matin-là, le pot était sal. L'infirmière a pris mon urine dans le pot pour l'analyser. Je lui ai dit : « ...il ne faut pas laver le pot avant pour faire les tests de pipi? » Elle m'a répondu que non, ce n'était pas nécessaire et elle l'a amené. Au bout de quelques semaines, une autre infirmière est venue me voir. Elle m'a dit devant tout le monde qu'ils avaient reçu le résultat de mes tests d'urine et m'a dit : « ton pénis est sal, lave-le. »

Aussi, environ dans la même période, il y a une rumeur qui circulait que je vendais des « speeds ». Alors que j'étais assis à l'extérieur, près de la maison des aînés avec mon ami, une travailleuse sociale du Centre de santé est arrivée et a voulu fouiller mon sac pour voir s'il y avait de la drogue. Moi, j'étais un fumeur de « pot », je n'ai jamais vendu des speeds.

Q : Pourquoi les gens croyaient que vous vendiez des speeds?

R : Parce qu'ils ont vu qu'il y avait beaucoup d'argent en jeu, ils ont voulu me mettre à l'écart, me sortir de là, pour ramasser mon argent.

En fait, un jour il y a un gars qui s'appelle [REDACTED] qui était venu me voir chez moi avec des enveloppes qui contenaient mon testament et mon argent. Il avait trouvé cela dans mon dossier au Centre de santé en fouillant, par hasard. Il voulait savoir à qui je léguais mon argent s'il m'arrivait quelque chose. Je voulais que ce soit remis aux membres de ma famille.

Q : Qui est [REDACTED]

Signature du déclarant Pierre Boivin

Déclaré devant moi, Jean-François Gauthier

À Centre d'amitié de La Tuque le 28 juin 2018

R : Il travaillait au Centre de santé, mais il s'est fait « clairé » pour avoir fouillé dans les dossiers et me l'avoir montré. Aujourd'hui, il travaille à Montréal.

L'argent qui était dans mon dossier est de l'argent que j'aurais dû avoir, mais qu'on ne m'a jamais donné. Je crois que quelqu'un ne voulait pas que [redacted] me montre cela. On a voulu se débarrasser de moi aussi pour garder cet argent. C'est pour ça aussi qu'ils ont parti la rumeur que je vendais de la drogue.

Je suis allé voir le Conseil de bande pour avoir de l'aide, mais personne ne m'a aidé. Ils m'ont mis à la rue. Ils m'ont expulsé de la communauté (Wemotaci), il y a 8 ans.

Q : Comment avez-vous su qu'il y avait des rumeurs à votre sujet?

R : Les gens venaient me voir et me le disaient.

En fait, les difficultés qui sont arrivées avec les personnes de la population, celles qui ont parti les rumeurs ont affecté le reste de la communauté incluant les travailleurs du service de la santé. Ces derniers auraient dû garder la confidentialité et m'apporter leur aide. Au lieu de cela, ils m'ont jugé.

En premier, j'ai reçu une lettre du Conseil de bande signée par [redacted] qui me faisait part de mon expulsion, avec une date précise. Un peu plus tard, après être allé à La Tuque pour y faire des commissions, j'ai voulu revenir chez moi à Wemotaci et j'ai été intercepté à l'entrée de la communauté. On m'a interdit de retourner chez moi. On ne voulait même pas que je sorte du véhicule dans lequel j'étais. En plus, des policiers qui étaient présents pour m'empêcher de sortir de la voiture, il y avait une dame du Centre de santé qui s'appelle [redacted]. Je n'ai même pas vu les papiers qui expliquaient pourquoi j'étais expulsé. Un ami à moi m'a rapporté à La Tuque, au CHSLD où je reste encore aujourd'hui.

Ils m'ont pris mon argent. C'est comme un complot pour me mettre dehors pour me voler mon argent. Avant d'être expulsé, le Centre de santé m'avait même envoyé un papier comme de quoi j'étais mort. C'est ma sœur qui a ce papier chez elle.

Q : Où sont les autres papiers tels que votre lettre d'expulsion, les motifs, votre testament, etc.?

R : Ils doivent être au Centre de santé. J'aurais dû les garder pour avoir des preuves.

Q : Avez-vous fait des plaintes relativement à toute cette histoire.

R : Non. J'ai essayé d'en faire auprès du Conseil de bande, mais rien n'a fonctionné.

X

Enquêteur

X

Déclarant